

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE
DU VAR**

**Numéro 89 spécial
Publié le 27 avril 2021**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAR**
SOMMAIRE N° 89 spécial Publié le 27 avril 2021

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

**Direction Interrégionale Des Services Pénitentiaires de Marseille
Centre Pénitentiaire de Toulon-La Farlède**

- DECISION portant délégation de signature du 23 avril 2021

CENTRE HOSPITALIER HENRI GUERIN DE PIERREFEU-DU-VAR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- AVIS DE CONCOURS. Concours interne sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Qualifié de 2ème classe – Spécialités Electricité et Blanchisserie



**Direction Interrégionale
Des Services Pénitentiaires de Marseille
Centre Pénitentiaire de Toulon-La Farlède**

La Farlède, le 23 avril 2021

Décision portant délégation de signature

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du **20/07/2018** nommant **Madame Sophie BONDIL** en qualité de cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Toulon la Farlède.

Madame Sophie BONDIL, cheffe d'établissement du **Centre Pénitentiaire de Toulon la Farlède**

DÉCIDE :

Délégation permanente est donnée à :

- **Monsieur Olivier MICHEL, Directeur**
- **Madame Anne SOUILHAT, Directrice**
- **Monsieur Nabil HILALI, Directeur**
- **Madame Marie-Laure CORDES, Commandant, Cheffe de détention**
- **Madame Valérie BLASCO, Attachée d'administration**
- **Madame Nathalie JULIEN, Capitaine**
- **Monsieur Pierre PIZZA, Capitaine**
- **Monsieur Jean-Luc ENJOLRAS, Capitaine**
- **Monsieur Armand PEGLION, Lieutenant**
- **Monsieur Stéphane BOZZOLINI, Lieutenant**
- **Monsieur François CHEVAILLER, Lieutenant**
- **Madame Caroline GOERIG, Lieutenant**
- **Monsieur Sylvio GIULIANI, Major**
- **Monsieur Frédéric ROUSSEAUX, Major**
- **Monsieur Jean-Claude AFFRE, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Béchir BELOUAER, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Karim BOUTEKKA, 1^{er} Surveillant**
- **Madame Florence BUIGUES 1^{ère} Surveillante**
- **Monsieur Antonio CID, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Ludovic DENDELOEUF, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Éric HOSTEIN, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Christophe LAURENT, 1^{er} Surveillant**
- **Madame Nathalie OOMS, 1^{ère} Surveillante**
- **Monsieur Pascal PARE, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Stéphane PEDUZZI, 1^{er} Surveillant**
- **Madame Paola RASS, 1^{er} Surveillante**
- **Monsieur Jean-François RENAUD, 1^{er} Surveillant**
- **Madame Anita ROBIC, 1^{ère} Surveillante**
- **Madame Rachel SAGE, 1^{ère} Surveillante**
- **Monsieur Fabrice-Alain SANCHEZ, 1^{er} Surveillant**
- **Monsieur Stéphan THEVENOT, 1^{er} Surveillant**

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version Initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	5.1	Cadre éthique	Élément contrôle de preuve	03/09/2018	V5	M. CHACON SD	S. BONDIL CE	S. BONDIL CE





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de
L'administration pénitentiaire**

Aux fins de :

Décision administrative individuelle	Textes de référence
* Placement d'une personne détenue en cellule de protection d'urgence (CproU)	- note DAP n° 068 du 6 juillet 2011 « prévention du suicide-affectation au sein des cellules de protection d'urgence », - note DAP n° 010 du 10 février 2011 « prévention du suicide-rappel des modalités d'utilisation de la dotation de protection d'urgence », - note DAP du 5 août 2014 « prévention du suicide des personnes détenues- utilisation de la dotation de protection d'urgence (DPU) »
* Remise, à une personne détenue, d'une dotation de protection d'urgence (DPU)	- note de service du Directeur du CP de TOULON n°161/2012 du 11/04/2012 «mise en œuvre de la cellule de protection d'urgence»

Le présent acte sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du VAR.

La Cheffe d'établissement
S. BONDIL




Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version Initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	5.1	Cadre éthique	Élément contrôle de preuve	03/09/2018	V5	M. CHACON SD	S. BONDIL CE	S. BONDIL CE



AVIS DE CONCOURS

**Concours interne sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Qualifié de 2^{ème}
classe – Spécialités Electricité et Blanchisserie**

DRH / N° 32574

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri Guérin,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu le Décret no 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance no 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE:

Un concours interne sur titres est ouvert en vue de pourvoir 2 postes d'Ouvriers professionnels de 2^{ème} classe – 1 poste dans la spécialité Blanchisserie, 1 poste dans la spécialité Electricité

Le lundi 5 juillet 2021 à partir de 13 heures 30

1) Conditions de candidature :

Peuvent être candidats les agents comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé, à la condition d'être titulaire d'un des diplômes de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

2) Epreuves :

Le concours interne sur titres complété d'épreuves pour l'accès aux grades mentionnés à l'article 2 du présent arrêté comportent une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

I. - La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection prévu à l'article 5 de l' Arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission. L'examen des dossiers aura lieu le lundi 7 juin 2021.

II. - La phase d'admission consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernée. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

La durée de l'entretien est de vingt minutes. L'épreuve d'admission est notée sur 20.

3) Pièces à fournir :

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir au moins un mois avant la date d'ouverture du concours au directeur de l'établissement organisant le concours qui arrête la liste des candidats autorisés à prendre part à de dernier.

A l'appui de leur demande, outre le dossier d'inscription, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

1° Un justificatif d'identité (photocopie de la Carte d'identité, Passeport, Livret de famille) ;

2° Les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige ;

3° Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;

4° Un état des services accomplis (relevé de carrière).

Elles doivent être adressées, à :

*Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Henri Guérin
Direction des Ressources Humaines
Quartier Barnenq
83390 PIERREFEU DU VAR*

Elles devront être envoyées (le cachet de la poste faisant foi) ou remise au secrétariat des ressources humaines avant le 31 mai 2021.

Pierrefeu du Var, le 7 avril 2021

Le Directeur,



Jean Marc BARGIER.

Affichage et Diffusion :

* Centre Hospitalier Henri Guérin de PIERREFEU

* ARS / Site de l'ARS

* Préfecture